

LA FILIÈRE REP BÂTIMENT EN TRANSITION : PRINCIPE DE PRUDENCE ET PRÉPARATION D'UNE TRAJECTOIRE COMMUNE

En 2025, la filière de responsabilité élargie des producteurs de produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) connaît une forte montée en puissance, marquée par une dynamique de collecte soutenue et des objectifs de recyclage atteints pour certains matériaux (exemples : filière minérale, menuiseries vitrées). Ces résultats traduisent une appropriation rapide du dispositif par les acteurs du secteur et témoignent d'un engagement collectif en faveur de l'économie circulaire dans le bâtiment.

Cette accélération, conjuguée aux effets du principe de gratuité du service, entraîne toutefois une hausse rapide et significative des coûts de la REP.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont engagé une refondation du dispositif, avec pour ambition de réajuster son modèle économique afin d'en garantir la soutenabilité. La ministre de la Transition écologique a ainsi lancé en mars 2025 une large concertation associant l'ensemble des parties prenantes, prolongée en août sous l'égide de l'OCAB. Cette concertation s'accompagne d'un moratoire sur certaines mesures et évolutions de la REP initialement prévues.

Objectif : garantir la soutenabilité économique et reprioriser la montée en puissance des dispositifs de collecte et de recyclage.

La phase transitoire de réforme de la filière

Dans ce contexte, et à court terme, le rythme de développement de la filière doit être revu pour certains matériaux non inertes pour tenir compte :

- De la clarification des règles d'assujettissement à la contribution de certains matériaux,
- Du rythme de déploiement des capacités de préparation et de recyclage capables d'absorber durablement la croissance des volumes collectés.

Des mesures de prudence et d'anticipation pour préserver la filière

Les éco-organismes agréés, pour gérer les déchets non inertes, appliquent donc un principe de prudence pour préserver l'avenir de la filière. Il s'agit de garantir la continuité du service, la viabilité économique et la pérennité du dispositif, tout en maîtrisant la montée en puissance des volumes collectés. L'OCAB engage dans les prochains jours des discussions avec les parties prenantes pour mettre en place des mesures adaptées à la période du moratoire : planification à court terme des déploiements notamment dans les collectivités locales en concertation avec les représentants des Associations de collectivités et consultations visant à développer les capacités de recyclage.

Communiqué de presse

Cette phase transitoire, marquée par le moratoire et l'incertitude quant au dispositif futur, a été prolongée jusqu'à la fin du premier semestre 2026.

Une visibilité à venir

La filière REP Bâtiment traverse une période de transition exigeante.

Les éco-organismes, sous l'égide de l'OCAB, demeurent mobilisés pour :

- Assurer la continuité d'un service,
- Piloter la montée en puissance pour contenir les coûts,
- Construire un dispositif rénové, plus robuste et plus lisible pour l'ensemble des acteurs.

La concertation a démarré le 25 août et se poursuit depuis à un rythme soutenu. Elle doit aboutir dans les prochains jours à un schéma opérationnel renouvelé et économiquement soutenable, offrant à l'ensemble des acteurs – producteurs, distributeurs, collectivités, opérateurs, détenteurs et acteurs du réemploi – un cadre plus lisible et une visibilité pluriannuelle. Une première étape de restitution de la mission confiée à l'OCAB interviendra fin septembre pour une refonte réglementaire attendue fin 2025.